

Pétition pour le respect du délai des 28 jours dans le traitement des demandes d'assurance-chômage.

À l'attention de l'Honorable Monte Solberg, Ministre des ressources humaines et du développement social du Canada.

- ▶ *Attendu que selon le Ministère des Ressources Humaines et du Développement social du Canada : les prestataires de l'assurance-chômage devraient recevoir leur premier chèque de prestation dans les 28 jours suivant la réception de la demande;*
- ▶ *Attendu qu'à la mi-janvier, près de 80 000 demandes étaient toujours en attente de traitement;*
- ▶ *Attendu que depuis la mise en place de Service Canada à l'automne 2005, le service offert s'est profondément détérioré causant de graves préjudices aux prestataires de l'assurance-chômage;*

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore.

Nous soussignéEs, de concert avec le Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi, exigeons du Ministère des Ressources Humaines et du Développement social du Canada, de même que de son ministre, l'Honorable Monte Solberg, qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires, et ce sans délai, pour mettre un terme à l'odieuse situation à laquelle font face les chômeuses et les chômeurs et qui les oblige à vivre dans des conditions tout aussi précaires qu'inacceptables.

	NOM (en lettres moulées)	ADRESSE (numéro civique, rue et ville)	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

Des exemplaires vierges de la pétition sont disponibles au www.lemasse.org dans la section plan d'action

Veuillez retourner les pétitions complétées par la poste **au plus tard le 12 mars 2007** à l'adresse suivante :

Mouvement Autonome et Solidaire des Sans-Emploi
 3516, avenue du Parc
 Montréal (Québec)
 H2X 2H7